



Circulaire 7328

du 30/09/2019

Changements d'affectation dans les fonctions de promotion. Article 94.

WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	
Documents à renvoyer	oui, pour le 31/10/2019
Information succincte	Changements d'affectation dans les fonctions de promotion
Mots-clés	Changements d'affectation - Promotion - Article 94

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire	Centres psycho-médico-social
	Primaire ordinaire	
	Secondaire ordinaire	Centres d'Auto-Formation
	Secondaire en alternance (CEFA)	Centres de Technologie Avancée (CTA) Centres techniques
	Maternel spécialisé	
	Primaire spécialisé	Homes d'accueil permanent
	Secondaire spécialisé	Internats primaire ordinaire
	Promotion sociale secondaire	Internats secondaire ordinaire
	Promotion sociale secondaire en alternance	Internats prim. ou sec. spécialisé
	Promotion sociale secondaire spécialisé	Internats supérieur

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)

Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone

Les organisations syndicales

Signataire(s)

WBE - M. Jacques LEFEBVRE, Directeur général de la Direction des personnels de l'enseignement organisé par la FW-B

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
CHOUGRANI Ilham	Service général des Statuts et de la Carrière Direction de la Carrière	02/413.33.72 ilham.chougrani@cfwb.be
Voir circulaire		



Changements d'affectation dans les fonctions de promotion

DATE DE PUBLICATION :

Rédacteur : Nicolas LIJNEN

Madame, Monsieur,

Comme le prévoit l'article 94 du « statut » (AR du 22 mars 1969), les membres du personnel nommés dans une fonction de promotion ont la possibilité de solliciter un changement d'affectation dans un autre établissement.

Les fonctions concernées sont les suivantes :

- Directeur ;
- Directeur dans l'Enseignement secondaire du degré inférieur ;
- Directeur d'école maternelle ;
- Directeur d'école primaire ;
- Directeur d'école fondamentale ;
- Administrateur ;
- Chef de travaux d'atelier.

Cette demande doit être introduite à l'aide du formulaire reproduit en annexe et être envoyée, pour le 30 octobre au plus tard, sous pli recommandé, à l'adresse suivante :

Direction générale des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-
Bruxelles

Direction de la Carrière

Boulevard du Jardin botanique, 20-22

1000 Bruxelles

À l'attention de M. Nicolas LIJNEN

Bureau 2G55

Ce formulaire est également téléchargeable sur le site internet de Wallonie-Bruxelles enseignement (www.wallonie-bruxelles-enseignement.be), site sur lequel vous trouverez toute information complémentaire utile (conditions d'octroi, procédure à suivre...) relative au changement d'affectation des membres du personnel nommés à une fonction de promotion.

Pour toute question, une adresse courriel (ilham.chougrani@cfwb.be) ainsi qu'un numéro de téléphone (02/413.33.72) sont à disposition.

Le Directeur général,

Jacques LEFEBVRE

ARTICLE 94

Année scolaire 2019-2020

Demande de changement d'affectation dans une fonction de promotion

NOM,
Prénom :

Matricule :

Adresse : Rue.....N°.....

Localité :Code postal :

Téléphone : Adresse mail :

Fonction à laquelle vous êtes nommé(e) :

Établissement dans lequel vous êtes affecté(e) :

.....

Éventuellement, nom de l'école fondamentale annexée :

.....

Changement d'affectation souhaité dans la même zone : OUI/NON (1)

Établissement(s) souhaité(s) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Éventuellement, nom(s) de (s) école(s) fondamentale(s) annexée(s) :

.....
.....
.....
.....

Changement d'affectation souhaité dans une autre zone : OUI/NON (1)

Si oui, zone(s) demandée(s) :

.....
.....
.....

Établissement(s) souhaité(s) :

.....
.....

Éventuellement, nom(s) de (s) école(s) fondamentale(s) annexée(s) :

.....
.....
.....
.....

Changement d'affectation souhaité dans un emploi définitivement vacant : OUI/NON (1)

Changement d'affectation souhaité dans un emploi temporairement vacant : OUI/NON (1)

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande :

.....
.....
.....
.....

Date :

Signature :

(1) biffer la mention inutile.